

) Plateformes accueillant des déchets inertes : les pré-requis pour contractualiser

Votre site est une **plateforme de réception et de traitement des déchets inertes** et vous **souhaitez contractualiser avec Ecominéro** pour devenir un point de reprise du réseau, voici les pré-requis à remplir pour être éligible :

VOTRE SITE DOIT ÊTRE UNE ICPE

Votre site doit obligatoirement être une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

L'ICPE doit relever d'au moins une des rubriques suivantes :

- **2510** - Exploitation de carrière ou autre extraction de matériaux ;
- **2515** - Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes ;
- **2516** - Station de transit de produits minéraux pulvérulents non ensachés tels que ciments, plâtres, chaux, sables fillerisés ou de déchets non dangereux inertes pulvérulents ;
- **2517** - Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques.

VOUS REMPLISSEZ ÉGALEMENT CES OBLIGATIONS

En tant que professionnel du déchet, vous devez :

- **Opérer dans le respect des lois**, des règlements, des normes applicables (droit du travail, droit de l'environnement, droit de l'urbanisme, exigences relatives au transport, au suivi des déchets, à la sous-traitance, etc.) et des règles de l'art.
- Disposer sur votre site des **moyens de traçabilité et de contrôle** des quantités de déchets inertes réceptionnées et traitées :
 - Registre de suivi des déchets ;
 - DAP (demande d'acceptation préalable) / CAP (certificat d'acceptation préalable) ;
 - Pont bascule connecté à votre système d'information.
- **Assurer le traitement des déchets** dans des installations à même de garantir un taux de performance élevé, en toute sécurité pour les personnes et l'environnement.

VOUS REMPLISSEZ TOUTES CES DIFFÉRENTES CONDITIONS ?



VOUS ÊTES PRÊT pour rejoindre un réseau animé par des professionnels aguerris dans le recyclage et la valorisation des matériaux de construction !



Les plus d'Ecominéro :

- Voir la fiche mémo [« Les évolutions à prévoir pour rejoindre le réseau Ecominéro »](#).
- Voir [« Le guide pour la contractualisation et l'inscription des sites »](#).

**Pour contractualiser avec Ecominéro,
RDV sur le site www.ecominero.fr**

